

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE  
ET DU DÉPARTEMENT DU NORD  
SERVICE RESSOURCES HUMAINES  
82 AVENUE KENNEDY – BP 70689  
59033 LILLE CEDEX

Lille, le 02 mai 2015

Le Directeur Régional  
des Finances publiques

à

Mesdames et Messieurs les chefs de service

Affaire suivie par Aurélie DE SAINT JAN  
aurelie.desaintjan@dgfip.finances.gouv.fr  
☎ 03 20 62 40 18  
Note départementale n° 28/2016

Objet : Mouvement local de mutation des agents de catégorie B au 1<sup>er</sup> septembre 2016

Cette note a pour objet d'ouvrir la campagne de mutation locale des **agents de catégorie B issus des deux filières** à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et d'en préciser les modalités d'organisation.

## **1 ) Organisation du mouvement local**

Le mouvement local affecte les agents dans un service de la résidence d'affectation nationale / mission-structure qu'ils ont obtenue lors des mouvements nationaux précédents ou qu'ils viennent d'obtenir au projet de mouvement national publié ce 02 mai.

Les possibilités d'affectations locales sont décrites ci-dessous.

### **Affectations locales possibles :**

**Gestion des comptes publics** : trésorerie mixte, trésorerie secteur public local, trésorerie gestion hospitalière, trésorerie gestion OPHLM, paierie départementale, paierie régionale et recettes des Finances

**Fiscalité personnelle** : service des impôts des particuliers (SIP), service des impôts des particuliers/service des impôts des entreprises (SIP-SIE), pôle de contrôle des revenus et du patrimoine (PCRP), trésorerie amendes, centre des impôts fonciers (CDIF), service de publicité foncière (SPF), relations publiques, services communs

**Fiscalité professionnelle** : service des impôts des entreprises (SIE), pôle ICE, pôle de recouvrement spécialisé (PRS), brigade de contrôle et de recherche (BCR)

### **Rappel :**

Les agents qui étaient affectés sur les anciennes missions/structures d'affectation nationale « Hypothèques », « Services des impôts des particuliers et des impôts des entreprises » et « Service commun » ont vu leur affectation nationale devenir « Fiscalité Personnelle ».

Les agents qui étaient affectés sur l'ancienne mission/structure d'affectation nationale « Brigade de Contrôle et de Recherche » ont vu leur affectation nationale devenir « Fiscalité Professionnelle ».

Les affectations sont prononcées dans le ressort de la résidence d'affectation nationale (RAN) obtenue au plan national.

Les missions/structures suivantes ne se déclinent pas au mouvement local :

- Services de direction ;
- à la disposition du directeur (ALD) ;
- équipe départementale de renfort (EDR).

Les possibilités d'affectations locales et les postes implantés sont décrits en annexe 1.

## **2 ) Champ du mouvement local**

**DOIVENT OBLIGATOIREMENT** participer au mouvement local :

- les agents nouvellement affectés sur une résidence d'affectation nationale (RAN) / Mission-structure de la DRFIP Nord par le projet de mouvement national publié ce jour ;
- les agents concernés par une suppression d'emploi, suite au dossier emplois 2016. Ces agents seront contactés individuellement par le service des ressources humaines.

**PEUVENT** participer au mouvement local :

- les agents dont l'affectation nationale n'a pas été modifiée, mais qui souhaitent changer de service au sein de la même résidence d'affectation nationale et de la même mission/structure.

## **3 ) Modalités d'affectation**

Le critère de l'ancienneté administrative sera appliqué quand il n'y a pas d'enjeu particulier tenant à l'intérêt du service et des agents. Il sera également utilisé pour départager des agents ayant des compétences similaires.

Des exceptions au principe de l'ancienneté pourront, le cas échéant, être mises en œuvre dans l'intérêt du service et des agents.

↳ **L'attention de tous les agents concernés par le mouvement local est appelée :**

- ⇒ sur la rédaction de la demande de vœux (annexe 2), notamment sur le classement précis des vœux par ordre de préférence ;
- ⇒ sur l'intérêt de solliciter l'ensemble des postes peuvent se libérer en cascade au cours du mouvement local ;
- ⇒ sur le fait qu'il sera tenu compte des modifications susceptibles d'intervenir lors de la parution du mouvement national définitif prévu le 30 juin 2016.

## **4) Règles particulières concernant les contrôleurs affectés Direction et ALD**

Les affectations des cadres B affectés en direction et cadres B affectés ALD ne relèvent pas du mouvement local, mais de la décision du directeur prise, dans le cadre des « mesures de gestion », sur la base des souhaits formulés par les agents.

Compte tenu de la taille du département et du nombre important de services d'affectation possible, un dispositif particulier est mis en place.

Les agents qui ont obtenu l'affectation nationale « Direction » sont invités à rédiger une fiche de souhaits (annexe 3), en précisant et en classant les divisions qu'ils souhaitent rejoindre par ordre de préférence.

En l'absence de précisions exprimées, la demande sera étudiée au regard de l'ensemble des services de Direction.

Les services de direction qui peuvent être demandés figure en annexe 4. Il s'agit d'une **liste exhaustive**.

Les agents ayant obtenu au mouvement national ALD « résidence » ou « sans résidence » sont invités à rédiger une fiche de souhaits (annexe 3). Leurs affectations ne relèvent pas du mouvement local mais seront examinées dans le cadre des mesures de gestion et annoncées pour information en CAPL.

## **5 ) Calendrier**

Les annexes 2 et 3 (fiches de vœux et fiches de souhaits) devront être transmises par la voie hiérarchique à la division des ressources humaines, pôle « gestion des carrières », au plus tard le **15 juin 2016**, délai de rigueur.

La CAPL est prévue le 19 juillet 2016. Les mesures de gestion (affectation des ALD et des agents en direction) seront communiquées en CAP.

Le service gestion des carrières et les conseillers RH se tiennent à la disposition des agents pour toute question relative à ce mouvement local de mutation.

Je vous remercie de porter cette note à la connaissance des agents placés sous votre autorité (y compris les agents actuellement en congés de toute nature). Elle sera également diffusée sur Ulysse Nord.

Par procuration



Philippe ROMONT

Administrateur Général des Finances Publiques

### **Vos correspondants :**

Jacques Durieux : 03.20.62.41.71 pour les agents de la RAN de Lille et les agents de direction

Aurélie DE SAINT JAN : 03.20.62.40.18 ou Mauricette DEFFONTAINE : 03.20.62.39.95 pour les agents des autres RAN

### **Les conseillers RH :**

Christelle Bacquet : 03.20.62.39.82 pour les agents du 592, de la RAN de Douai et les agents de Direction

Antonia Tisné : 03.20.62.40.16 pour les autres RAN